

Info-COVID #5 - Report des AGS, des AGR et du Congrès

Ce message donne suite à ceux transmis précédemment pour vous informer des mesures prises par l'AREQ afin de participer à l'effort collectif visant à contrer la propagation de la COVID-19.

Considérant l'annonce de mesures sans précédent de la part du gouvernement et le caractère hautement exceptionnel de la situation, au terme d'une réunion spéciale tenue le 23 mars en soirée, le conseil d'administration de l'AREQ a pris les décisions suivantes :

- 1- Annulation de toutes les activités de l'AREQ minimalement jusqu'au 1^{er} mai;
- 2- Report de toutes les assemblées générales sectorielles (AGS) prévues en avril ou en mai;
- 3- Report de toutes les assemblées générales régionales (AGR) prévues en mai;
- 4- Report du Congrès de l'Association prévu du 1^{er} au 4 juin.

1- Annulation de toutes les activités au moins jusqu'au 1^{er} mai

Ainsi, étant donné que plusieurs mesures de confinement et d'éloignement social visent particulièrement les personnes âgées de 70 ans et plus, l'AREQ se voit dans l'obligation d'annuler toutes les activités – réunions, activités sociales, conférences, rencontres de comités, etc. – prévues au niveau national, régional et sectoriel jusqu'au 1^{er} mai.

La décision sera réévaluée par la suite en fonction de l'évolution de la situation et des directives gouvernementales.

2- Report de toutes les assemblées générales sectorielles (AGS)

Puisqu'à l'heure actuelle, les mesures édictées par le gouvernement sont prolongées ou renforcées de jour en jour, et compte tenu des délais de convocations requis, l'AREQ se voit malheureusement dans l'impossibilité de tenir les assemblées générales sectorielles (AGS) qui sont prévues en avril ou en mai.

Les AGS sont donc reportées à une date indéterminée. De nouvelles dates devront être identifiées quand l'évolution de la COVID-19 le permettra.

3- Report de toutes les assemblées générales régionales (AGR)

Puisque dans la dernière année du triennat, les AGS doivent impérativement se tenir avant les assemblées générales régionales (AGR), et compte tenu de ce qui est indiqué plus haut, l'AREQ se voit malheureusement dans l'impossibilité de tenir les assemblées AGR qui sont prévues en mai.

Les AGR sont donc reportées à une date indéterminée. De nouvelles dates devront être identifiées quand l'évolution de la COVID-19 le permettra.

4- Report du Congrès de l'AREQ

Comme vous le savez sans doute, le Congrès doit être précédé de la tenue des AGS, lors desquelles sont notamment confirmées les délégations sectorielles au Congrès. Il doit également être précédé des AGR, lors desquelles sont élues les personnes présidentes de région, lesquelles font l'objet d'un entérinement au Congrès. En outre, les convocations au Congrès doivent être transmises au moins 21 jours avant sa tenue. Dans ces conditions, et compte tenu de ce qui est indiqué plus haut, l'AREQ se voit malheureusement dans l'impossibilité de tenir le Congrès à la date prévue.

Le Congrès est donc reporté à une date indéterminée. Il en va de même pour toutes les activités préparatoires au Congrès, qui sont également reportées. De nouvelles dates seront identifiées quand l'évolution de la COVID-19 le permettra. Un comité a été créé pour se pencher sur la situation et faire des recommandations au CA.

Des indications vous seront communiquées au cours des prochains jours en ce qui a trait aux mandats des élus à tous les niveaux (sectoriel, régional et national), en fonction des reports annoncés.

Des indications vous seront également communiquées à l'égard des activités annulées jusqu'à présent ou à venir, pour lesquelles vous pouvez exiger des remboursements auprès des hôteliers, des responsables de salles et des restaurateurs, en invoquant le cas de force majeure actuelle.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.